



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
29.12.2004 Bulletin 2004/53

(51) Int Cl.7: **A45D 34/04, B65D 1/02**

(21) Numéro de dépôt: **04300392.0**

(22) Date de dépôt: **23.06.2004**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL HR LT LV MK

(72) Inventeur: **De Laforcade, Vincent
78120, Rambouillet (FR)**

(74) Mandataire: **Tanty, François
Nony & Associés,
3, rue de Penthièvre
75008 Paris (FR)**

(30) Priorité: **23.06.2003 FR 0307546**

(71) Demandeur: **L'OREAL
75008 Paris (FR)**

(54) **Dispositif de conditionnement et de distribution**

(57) La présente invention concerne un récipient (1) comportant une partie applicatrice (22) pourvue d'au moins un orifice de sortie (26) permettant de distribuer un produit (P) contenu à l'intérieur, notamment un produit de coloration de la chevelure, récipient caractérisé par le fait qu'il présente une première face (12) configu-

rée de manière à ce que, lorsque le récipient repose par cette première face sur une surface plane horizontale (S), une diminution de la quantité de produit dans le récipient provoque un basculement de celui-ci sans que le produit ne puisse s'écouler au travers dudit orifice de sortie.

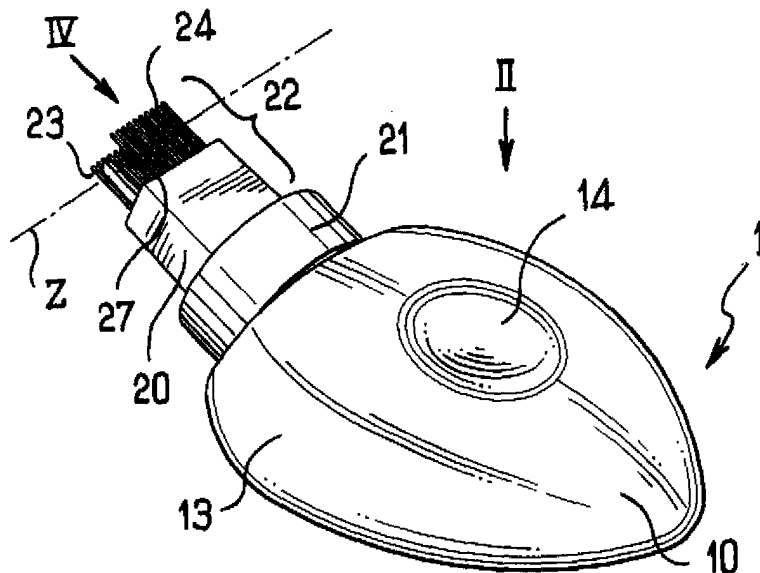


FIG. 1

Description

[0001] La présente invention concerne les dispositifs de conditionnement et de distribution de produits cosmétiques, y compris de soin.

[0002] Le brevet FR 2 736 331 décrit un récipient équipé d'une pompe et basculant autour d'une position d'équilibre en fonction de son degré de remplissage.

[0003] Le brevet FR 2 163 809 décrit des flacons aérosols relativement instables dont le degré d'inclinaison dépend de la quantité de produit qu'ils contiennent.

[0004] L'invention a trait plus particulièrement mais non exclusivement aux dispositifs permettant de colorer des mèches de cheveux.

[0005] Lorsqu'une personne souhaite colorer des mèches d'une couleur différente du reste de la chevelure, elle doit veiller à ne déposer le produit de coloration qu'à des emplacements sélectionnés et rester attentive au positionnement des mèches déjà colorées. La gestuelle de coloration des mèches l'amène fréquemment à poser en urgence et à reprendre le récipient qui contient le produit de coloration. Cette personne peut difficilement, compte tenu du contexte, prêter une attention soutenue à la façon dont le récipient contenant le produit de coloration est reposé et il existe avec les récipients conventionnels de forme générale cylindrique un risque de renversement accidentel.

[0006] Or, les produits de coloration sont susceptibles de tacher fortement les supports sur lesquels ils pourraient être accidentellement projetés.

[0007] Il convient donc d'éviter tout écoulement ou projection accidentelle de produit.

[0008] De plus, les produits de coloration sont souvent relativement visqueux, ce qui retarde la sortie du produit à chaque fois que l'utilisateur se sert à nouveau du récipient après l'avoir reposé. Cela accroît la durée et la difficulté du traitement.

[0009] Enfin, les produits de coloration peuvent comporter deux composants à mélanger extemporanément, notamment un oxydant et un colorant. Avec les récipients conventionnels, ces composants peuvent s'avérer relativement difficiles à mélanger.

[0010] Il existe donc un besoin pour bénéficier d'un récipient qui puisse être reposé après l'utilisation sans avoir à prêter à cette opération une attention particulière et qui limite le risque d'écoulement accidentel de produit.

[0011] Il existe encore un besoin pour bénéficier d'un récipient qui évite à l'utilisateur, en reprenant le récipient après l'avoir posé, d'avoir à attendre trop longtemps avant de pouvoir distribuer à nouveau du produit.

[0012] Il existe également un besoin pour disposer d'un récipient qui soit relativement simple à fabriquer et de coût compatible avec une commercialisation à grande échelle.

[0013] L'invention vise à répondre à tout ou partie de ces besoins.

[0014] Selon un premier de ses aspects, l'invention a

pour objet un récipient comportant au moins un orifice de sortie permettant de distribuer un produit contenu à l'intérieur, notamment un produit de coloration de la chevelure, ce récipient présentant une première face configurée de manière à ce que, lorsque le récipient repose par cette première face sur une surface plane horizontale, une diminution de la quantité de produit dans le récipient provoque un basculement de celui-ci sans que le produit ne puisse s'écouler au travers dudit orifice.

[0015] Selon un autre de ses aspects, l'invention a pour objet un récipient comportant une partie applicatrice pourvue d'au moins un orifice de sortie permettant de distribuer un produit contenu à l'intérieur, notamment un produit de coloration de la chevelure, ce récipient présentant une première face configurée de manière à ce que, lorsque le récipient repose par cette première face sur une surface plane horizontale, une diminution de la quantité de produit dans le récipient provoque un basculement de celui-ci sans que le produit ne puisse s'écouler au travers dudit orifice.

[0016] Le récipient peut avantageusement comporter une partie applicatrice, destinée à venir au contact d'une surface à traiter lors de l'utilisation.

[0017] De préférence, la première face est configurée de telle sorte que le basculement du récipient tende à déplacer vers le bas l'orifice de sortie.

[0018] Ainsi, une certaine quantité de produit peut demeurer, à l'intérieur du récipient, dans le voisinage de l'orifice de sortie lorsque le récipient est reposé, ce qui réduit la durée nécessaire pour que le produit atteigne l'orifice de sortie au moment de l'utilisation. Le traitement de la chevelure peut ainsi s'effectuer plus rapidement, avec plus de précision ou plus confortablement.

[0019] Dans une mise en oeuvre particulière de l'invention, le récipient est configuré pour que, lorsqu'il repose par la première face sur la surface plane horizontale et qu'il contient le produit à distribuer, le centre de gravité de l'ensemble se déplace vers l'orifice de sortie lorsque la quantité de produit dans le récipient diminue. Le récipient peut également être agencé de telle sorte que, lorsqu'il repose par la première face sur la surface plane horizontale et qu'il contient le produit à distribuer, il bascule autour d'axes géométriques de rotation instantanés parallèles entre eux et à cette surface lorsque la quantité de produit dans le récipient diminue.

[0020] Par ailleurs, lorsque le récipient repose par la première face sur la surface plane horizontale, toute quantité de produit, contenue dans le récipient, peut défmir de manière biunivoque une position d'équilibre stable correspondante. Ainsi, le récipient peut être agencé de telle sorte que quelque soit le degré de remplissage du récipient, il demeure en équilibre stable.

[0021] Le récipient peut être réalisé sans lest, c'est-à-dire sans masse rapportée, ce qui permet une fabrication à un coût relativement faible.

[0022] Dans une mise en oeuvre particulière de l'invention, le récipient comporte un corps dont la largeur est égale, à 25 % près, à sa longueur, mieux à 15 %

près. Une telle forme peut faciliter le mélange de plusieurs composants introduits dans le récipient, notamment un oxydant et un colorant.

[0023] Le récipient peut comporter un corps et une tête de distribution, laquelle peut comporter la partie applicatrice. Le corps peut être allongé selon un axe longitudinal et la tête de distribution peut s'étendre selon un axe formant un angle non nul avec l'axe longitudinal. L'angle entre l'axe de la tête de distribution et l'axe longitudinal du corps du récipient peut notamment être compris entre 10 et 30°, par exemple entre 15 et 25°.

[0024] Le récipient peut comporter un col, sur lequel est fixée la tête de distribution, par exemple par vissage ou encliquetage. La tête de distribution peut ainsi comporter une partie de montage agencée pour se fixer par vissage sur le col, en variante par encliquetage. Le col et le corps du récipient peuvent être réalisés d'une seule pièce par moulage de matière plastique, notamment en PE, PP, et en général polyoléfinés, polyamide, polyester ou PVC.

[0025] Le col peut comporter un relief permettant le positionnement angulaire de la tête de distribution dans une orientation prédéterminée relativement au corps du récipient, notamment dans le cas où la tête de distribution est fixée par encliquetage sur le col.

[0026] La partie applicatrice peut être agencée, dans un exemple de mise en oeuvre de l'invention, pour peigner les cheveux, et peut comporter au moins une dent orientée sensiblement parallèlement à un axe de la tête de distribution. La partie applicatrice peut notamment comporter au moins une rangée de dents, par exemple deux rangées de dents sensiblement parallèles. L'orifice de sortie peut déboucher entre ces rangées de dents. En variante, au moins une dent peut être creuse et l'orifice de sortie peut déboucher à l'extrémité de cette dent ou dans le voisinage de cette extrémité.

[0027] La partie applicatrice peut comporter au moins une rangée de dents, par exemple deux, l'axe de la rangée s'étendant dans une direction sensiblement parallèle à la surface plane horizontale, quand le récipient repose par la première face sur celle-ci.

[0028] La partie applicatrice peut être réalisée par exemple par injection de matière plastique, par exemple en PE, PP, et en général polyoléfinés, polyamide, polyester, PVC, polyméthacrylate de méthyle,

[0029] La partie applicatrice peut encore comporte autre chose que des dents, notamment des touffes de poils ou une mousse.

[0030] La première face peut être convexe vers l'extérieur. Le récipient peut comporter, sur une deuxième face opposée à la première, au moins un renforcement, notamment un renforcement situé sensiblement au centre de la deuxième face. La deuxième face peut présenter une forme générale convexe vers l'extérieur, hormis ledit renforcement.

[0031] La paroi du récipient définissant la première face peut présenter une épaisseur constante.

[0032] La contenance du récipient peut être comprise

par exemple entre 10 et 500 ml, étant par exemple de 150 ml environ.

[0033] L'invention a encore pour objet, indépendamment ou en combinaison avec ce qui précède, un récipient comprenant au moins un orifice de sortie permettant de distribuer un produit contenu à l'intérieur, notamment un produit de coloration de la chevelure, ce récipient ayant une première face et une deuxième face opposée à la première, la première face étant configurée de manière à ce que, lorsque le récipient repose par cette première face sur une surface plane horizontale, une diminution de la quantité de produit dans le récipient provoque un basculement de celui-ci dans que le produit ne puisse s'écouler au travers dudit orifice de sortie, la deuxième face opposée à la première comportant au moins un renforcement, notamment un renforcement situé sensiblement au centre de ladite deuxième face.

[0034] L'invention a encore pour objet, indépendamment ou en combinaison avec ce qui précède, un récipient comportant au moins un orifice de sortie permettant de distribuer un produit contenu à l'intérieur, notamment un produit de coloration de la chevelure, le récipient présentant une première face configurée de manière à ce que, lorsque le récipient repose par cette première face sur une surface plane horizontale, une diminution de la quantité de produit dans le récipient provoque un basculement de celui-ci sans que le produit ne puisse s'écouler au travers dudit orifice de sortie, une quantité de produit donnée, contenue dans le récipient, définissant de manière bi-univoque une position d'équilibre stable correspondante.

[0035] L'invention a encore pour objet, indépendamment ou en combinaison avec ce qui précède, un récipient comportant au moins un orifice de sortie permettant de distribuer un produit contenu à l'intérieur, notamment un produit de coloration de la chevelure, ce récipient présentant une première face configurée de manière à ce que, lorsque le récipient repose par cette première face sur une surface plane horizontale, une diminution de la quantité de produit dans le récipient provoque un basculement de celui-ci sans que le produit ne puisse s'écouler au travers dudit orifice de sortie. Le récipient peut comporter un corps allongé selon un axe longitudinal et une tête de distribution s'étendant selon un axe formant un angle non nul avec l'axe longitudinal du corps.

[0036] L'invention a encore pour objet, indépendamment ou en combinaison avec ce qui précède, un récipient comprenant au moins un orifice de sortie permettant de distribuer un produit contenu à l'intérieur, notamment un produit de coloration de la chevelure, ce récipient présentant une première face configurée de manière à ce que, lorsque le récipient repose par cette première face sur une surface plane horizontale, une diminution de la quantité de produit dans le récipient provoque un basculement de celui-ci sans que le produit ne puisse s'écouler au travers dudit orifice de sortie, ledit récipient étant configuré de telle manière qu'une pres-

sion manuelle sur ce dernier réduise son volume intérieur et permette la distribution dudit produit au moyen de l'orifice de sortie.

[0037] L'invention a encore pour objet, indépendamment ou en combinaison avec ce qui précède, un récipient comportant au moins un orifice de sortie permettant de distribuer un produit contenu à l'intérieur, notamment un produit de coloration de la chevelure, ce récipient présentant une première face configurée de manière à ce que, lorsque le récipient repose par cette première face sur la surface horizontale, une diminution de la quantité de produit dans le récipient provoque un basculement de celui-ci sans que le produit ne puisse s'écouler au travers dudit orifice de sortie, ledit récipient étant dépourvu de lest et étant configuré de telle manière que le niveau dudit produit soit essentiellement parallèle à ladite surface plane horizontale lorsque le récipient repose sur cette surface plane horizontale au moyen de sa première face.

[0038] La présente invention pourra être mieux comprise à la lecture de la description détaillée qui va suivre, d'exemples non limitatifs de mise en oeuvre de celle-ci, et à l'examen du dessin annexé, sur lequel :

- la figure 1 représente, en perspective et de manière schématique, un exemple de récipient réalisé conformément à l'invention,
- la figure 2 est une vue de dessus selon la flèche II de la figure 1,
- la figure 3 représente isolément, en élévation avec coupe longitudinale partielle, le récipient de la figure 1 sans la tête de distribution,
- la figure 4 représente une vue schématique selon la flèche IV de la figure 1 de la tête de distribution du récipient de la figure 1,
- les figures 5 à 7 illustrent le basculement du récipient au fur et à mesure de son vidage, et
- la figure 8 représente isolément, en élévation avec une coupe longitudinale partielle, un récipient selon une variante de réalisation.

[0039] Le récipient 1 représenté sur les figures 1 et 2 notamment comporte un corps 10 et une tête de distribution 20.

[0040] On a représenté le corps 10 à la figure 3. Comme on peut le voir sur cette figure, le corps 10 présente une forme générale aplatie et allongée selon un axe longitudinal X. Le corps 10 comporte, à une extrémité longitudinale, une ouverture qui débouche dans un col 11 d'axe Y. Le col 11 se raccorde à un épaulement 16 du corps 10, lequel s'étend d'une manière générale sensiblement perpendiculairement à l'axe Y. Ce dernier forme un angle α avec l'axe longitudinal X. L'angle α est par exemple voisin de 22° dans l'exemple considéré.

[0041] Le corps 10 présente supérieurement et inférieurement deux faces principales opposées, à savoir une première face 12 sur laquelle le récipient repose en l'absence d'utilisation, et une deuxième face 13 oppo-

sée à la première.

[0042] La paroi du récipient qui définit la première face 12 peut présenter une épaisseur constante, comme illustré.

5 **[0043]** Dans l'exemple considéré, le récipient 1 présente une forme qui est symétrique par rapport à un plan médian qui contient les axes X et Y. Le corps 10 est globalement aplati selon un plan perpendiculaire à ce plan médian.

10 **[0044]** La deuxième face 13 comporte, dans sa région centrale, un renforcement 14 définissant une zone d'appui pour l'utilisateur, comme cela sera précisé plus loin.

[0045] Dans l'exemple de réalisation considéré, le corps 10 du récipient 1 est réalisé d'un seul tenant avec le col 11, par moulage de matière plastique, par exemple par une technique d'injection soufflage.

15 **[0046]** La paroi du corps 10 est flexible, et après chaque pression exercée sur le corps 10 pour distribuer du produit, celui-ci peut reprendre grâce à l'élasticité de sa paroi sa forme initiale.

20 **[0047]** La tête de distribution 20 peut être réalisée et assemblée au reste du récipient 1 de multiples manières.

25 **[0048]** Dans l'exemple considéré, la tête de distribution 20 comporte une partie de montage 21 qui permet sa fixation dans une position prédéterminée sur le col 11, cette partie de montage 21 se présentant par exemple sous la forme d'une jupe pourvue intérieurement d'un filetage non apparent venant se visser sur un filetage 15 du col 11.

30 **[0049]** La tête de distribution 20 comporte également une partie applicatrice 22 qui comporte, dans l'exemple considéré, deux rangées de dents 23 et 24, ces rangées de dents s'étendant comme illustré à la figure 4 parallèlement à un axe Z. Ce dernier est perpendiculaire à l'axe Y du col 11, une fois la tête de distribution 20 fixée sur celui-ci.

35 **[0050]** La partie applicatrice 22 comporte en outre, disposées de part et d'autre des rangées 23 et 24 de dents, deux dents 25 d'extrémité qui présentent chacune une forme générale aplatie dans une direction perpendiculaire à l'axe Z, et dont les bases se situent sensiblement le long d'un plan médian de symétrie M pour la partie applicatrice 22, ce plan contenant l'axe Z.

40 **[0051]** Dans l'exemple considéré, chaque rangée 23 ou 24 de dents en comporte dix, mais on ne sort pas du cadre de la présente invention lorsque le nombre de dents est différent ou que les dents sont remplacées par des éléments d'application de nature autre, par exemple des touffes de poils.

45 **[0052]** Un orifice 26 permettant la sortie du produit débouche entre les rangées 23 et 24 de dents, cet orifice 26 étant réalisé à travers la paroi 27 de la partie applicatrice 22 sur laquelle les dents se raccordent. On ne sort pas du cadre de la présente invention si la tête de distribution comporte plus d'un orifice. Dans une variante non illustrée, au moins un orifice de sortie du produit débouche à proximité de l'extrémité ou à l'extrémité d'au

moins une dent, cette dernière étant creuse.

[0053] Conformément à un aspect de l'invention, la première face 12 est configurée de telle manière à ce que, le récipient 1 étant posé sur une surface plane horizontale S, l'orifice 26 se déplace vers le bas au fur et à mesure du vidage du récipient, comme illustré sur les figures 5 à 7.

[0054] On a matérialisé sur ces figures par une ligne N le niveau du produit dans le récipient 1.

[0055] Sur la figure 5, le récipient 1 est plein et le centre de gravité de l'ensemble constitué par le récipient et le liquide qu'il contient est relativement éloigné de la tête de distribution 20. Cette dernière est orientée sensiblement à 45° vers le haut par rapport à la surface S. Sur la figure 6, la quantité de produit est moindre et, en raison de la forme donnée au récipient et notamment à la première face 12, le centre de gravité s'est déplacé en rapprochement de la tête de distribution 20. La position d'équilibre du récipient vide est différente de la position d'équilibre du récipient plein et l'orientation du récipient varie en fonction du degré de remplissage.

[0056] La première face 12 est agencée de manière à permettre le basculement du récipient 1 sur la surface S sous l'effet du couple généré par le déplacement du centre de gravité, ce qui permet au récipient d'atteindre quel que soit son degré de remplissage une position d'équilibre stable.

[0057] La première face 12 peut par exemple présenter une forme quasi sphérique, sans méplat.

[0058] La distance, à l'intérieur du récipient, entre les portions de la paroi du corps 10 qui définissent respectivement les première 12 et deuxième 13 faces, mesurée perpendiculairement à l'axe X dans le plan médian de symétrie du récipient, tend à diminuer lorsque l'on se rapproche de l'extrémité du corps 10 qui est opposée au col 11, passé le renforcement 14.

[0059] La figure 7 est une vue analogue à la figure 6, après un vidage supplémentaire du récipient.

[0060] Le basculement vers le bas de l'orifice de sortie 26 permet de maintenir une certaine quantité de produit dans et/ou à proximité de la tête de distribution 20.

[0061] Ainsi, l'utilisateur, lorsqu'il presse sur la deuxième face 13 en appuyant dans le renforcement 14, peut expulser du produit sans avoir à attendre trop longtemps que le produit s'écoule par gravité vers l'orifice de sortie 26.

[0062] L'utilisation du récipient est facilitée.

[0063] En outre, la première face 12 est agencée de telle sorte que, quelle que soit la position d'équilibre du récipient 1 qui repose par cette première face 12 sur la surface plane horizontale S, le niveau N du produit dans le récipient reste en deçà de l'orifice de sortie 26.

[0064] On pourra également remarquer à l'examen des figures 5 et 7 que, dans l'exemple considéré, l'axe Z reste orienté sensiblement parallèlement à la surface plane horizontale S, au cours du basculement du récipient.

[0065] En l'absence de produit contenu dans le réci-

ipient, ce dernier tend à reposer sur la surface S avec l'axe Y du col 11 presque horizontal.

[0066] Pour utiliser le récipient 1, l'utilisateur sépare si nécessaire la tête de distribution 20 du corps 10, afin de pouvoir introduire dans le récipient 1 les composants à mélanger pour obtenir le produit de coloration, par exemple un oxydant et le colorant correspondant, qui étaient conditionnés séparément. L'utilisateur peut mettre ensuite la tête de distribution 20 en place sur le col 11.

[0067] La forme aplatie du récipient favorise le mélange des composants.

[0068] Ensuite, l'utilisateur peut distribuer le produit de coloration en appuyant dans le renforcement 14, de façon à rapprocher les première 12 et deuxième 13 faces. Lorsque l'utilisateur repose le récipient 1 après avoir traité une mèche, celui-ci tend à conserver une certaine quantité de produit à proximité de l'orifice de sortie 26, comme expliqué plus haut.

[0069] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à l'exemple de mise en oeuvre qui vient d'être décrit.

[0070] Diverses modifications peuvent être apportées, notamment à la forme du corps 10 du récipient et à celle de la partie applicatrice 22. Cette dernière peut être fixée sur le récipient autrement que par vissage ou être réalisée d'une seule pièce avec le corps du récipient.

[0071] A titre d'exemple, on a représenté sur la figure 8 un récipient 10 dont le col 11 comporte un bourrelet annulaire 15 qui permet la fixation par encliquetage de la tête de distribution 20, et un relief 17 qui se situe dans l'exemple considéré entre le bourrelet 15 et l'épaulement 16, ce relief 17 se présentant par exemple sous la forme d'une nervure s'étendant parallèlement à l'axe Y. Le relief 17 est destiné à coopérer avec un relief intérieur, non apparent sur le dessin, de la tête de distribution 20, de manière à ce que cette dernière soit fixée sur le corps 10 avec une orientation particulière.

[0072] Dans toute la description, y compris les revendications, l'expression « comportant un » doit être comprise comme étant synonyme de « comportant au moins un », sauf si le contraire est spécifié.

45 Revendications

1. Récipient (1) comportant une partie applicatrice (22) pourvue d'au moins un orifice de sortie (26) permettant de distribuer un produit (P) contenu à l'intérieur, notamment un produit de coloration de la chevelure, récipient **caractérisé par le fait qu'il** présente une première face (12) configurée de manière à ce que, lorsque le récipient repose par cette première face sur une surface plane horizontale (S), une diminution de la quantité de produit dans le récipient provoque un basculement de celui-ci sans que le produit ne puisse s'écouler au travers dudit orifice de sortie.

2. Récipient selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** la première face est configurée de telle sorte que le basculement du récipient en réponse à une diminution de la quantité de produit contenue à l'intérieur tende à déplacer vers le bas l'orifice de sortie (26). 5
3. Récipient selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** est configuré pour que, lorsqu'il repose par la première face (12) sur la surface plane horizontale (S) et qu'il contient le produit à distribuer, le centre de gravité de l'ensemble se déplace vers l'orifice de sortie (26) lorsque la quantité de produit dans le récipient diminue. 10
4. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** est agencé de telle sorte que, lorsqu'il repose par la première face (12) sur la surface plane horizontale (S) et qu'il contient le produit à distribuer, il bascule autour d'axes géométriques de rotation instantanés parallèles entre eux et à cette surface lorsque la quantité de produit dans le récipient diminue. 20
5. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le récipient est configuré de telle manière que, lorsqu'il repose par la première face sur la surface plane horizontale (S), toute quantité de produit, contenue dans le récipient, définit de manière biunivoque une position d'équilibre stable correspondante. 25 30
6. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le récipient est agencé de telle sorte que quelque soit le degré de remplissage du récipient, il demeure en équilibre stable. 35
7. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la première face est définie par une paroi présentant une épaisseur constante. 40
8. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** est dépourvu de lest. 45
9. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** comporte un corps (10) dont la largeur est égale, à 25 % près, à sa longueur, mieux à 15 % près. 50
10. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** comporte un corps (10) et une tête de distribution (20). 55
11. Récipient selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** le corps (10) est allongé selon un axe longitudinal (X) et **par le fait que** la tête de distribution (20) s'étend selon un axe (Y) formant un angle (α) non nul avec l'axe longitudinal (X).
12. Récipient selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** l'angle (α) entre l'axe (Y) de la tête de distribution (20) et l'axe longitudinal (X) du corps (10) du récipient est compris entre 10 et 30°, de préférence entre 15 et 25°.
13. Récipient selon l'une des revendications 11 et 12, **caractérisé par le fait qu'il** comporte un col (11) sur lequel est fixée la tête de distribution (20).
14. Récipient selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** la tête de distribution (20) comporte une partie de montage (21) agencée pour se visser sur le col (11).
15. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, **caractérisé par le fait que** la tête de distribution (20) comporte une partie de montage (21) agencée pour se fixer par encliquetage sur le col (11) et **par le fait que** le col (11) comporte un relief (17) permettant un positionnement angulaire de la tête de distribution (20) dans une orientation prédéterminée relativement au corps (10) du récipient.
16. Récipient selon l'une quelconque des revendications 10 à 15, **caractérisé par le fait que** la partie applicatrice (22) est disposée sur la tête de distribution (20).
17. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la partie applicatrice (22) est agencée pour peigner les cheveux.
18. Récipient selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** la partie applicatrice comporte au moins une dent orientée sensiblement parallèlement à un axe de la tête de distribution.
19. Récipient selon l'une des revendications 17 et 18, **caractérisé par le fait que** la partie applicatrice (22) comporte au moins une rangée de dents, notamment deux rangées (23, 24) de dents sensiblement parallèles.
20. Récipient selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** l'orifice de sortie (26) débouche entre les rangées de dents.
21. Récipient selon l'une quelconque des revendications 17 à 20, **caractérisé par le fait que** la partie

applicatrice (22) comporte au moins une rangée de dents, cette rangée s'étendant dans une direction (Z) sensiblement parallèle à la surface plane horizontale (S) quand le récipient repose par la première face (12) sur celle-ci.

5

22. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la première face (12) est convexe vers l'extérieur.

10

23. Récipient selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait qu'**il comporte, sur une deuxième face (13) opposée à la première, au moins un renforcement, notamment un renforcement (14) situé sensiblement au centre de la deuxième face.

15

24. Récipient selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** la deuxième face (13) présente une forme générale convexe vers l'extérieur, hormis ledit renforcement (14).

20

25. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'**il contient un produit de coloration de la chevelure.

25

26. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** sa contenance est comprise entre 10 et 500 ml, notamment 150 ml.

30

35

40

45

50

55

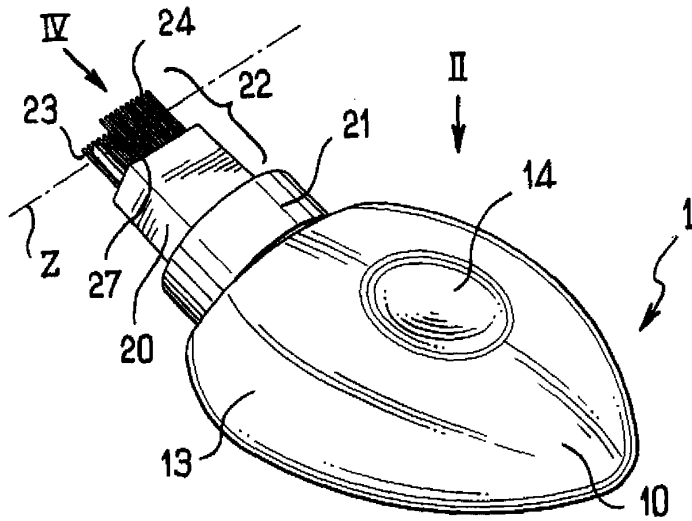


FIG. 1

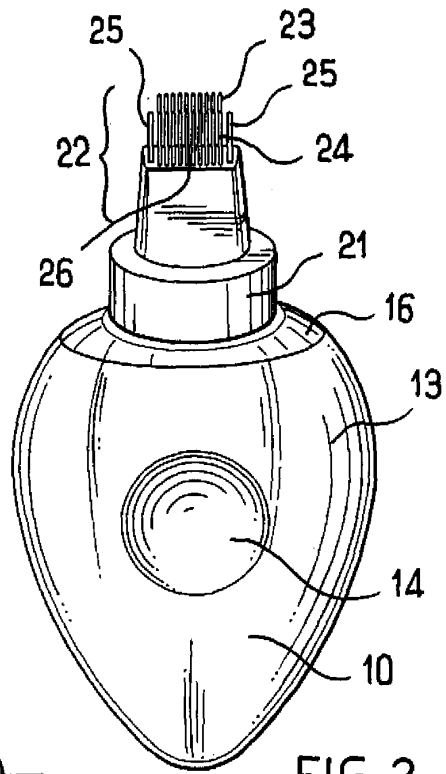


FIG. 2

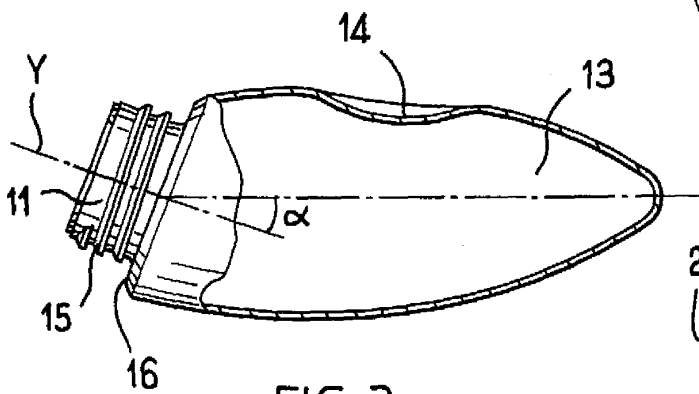


FIG. 3

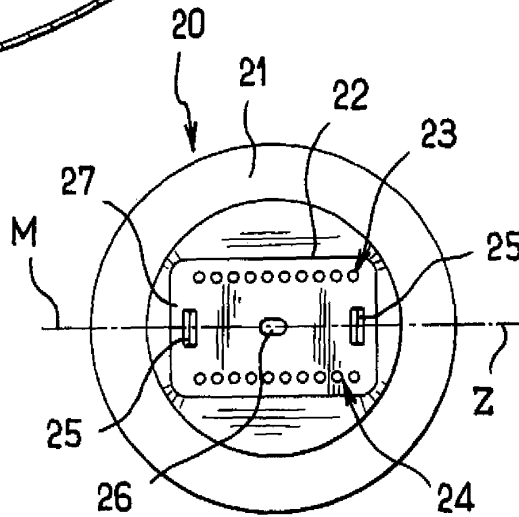


FIG. 4

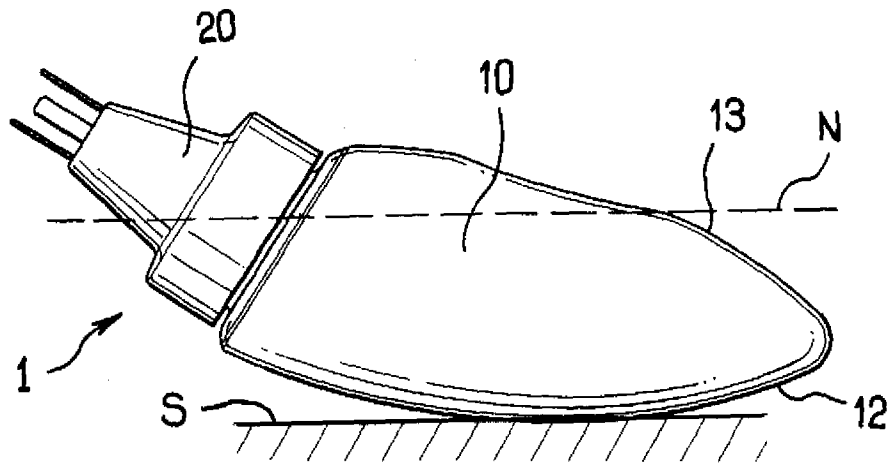


FIG. 5

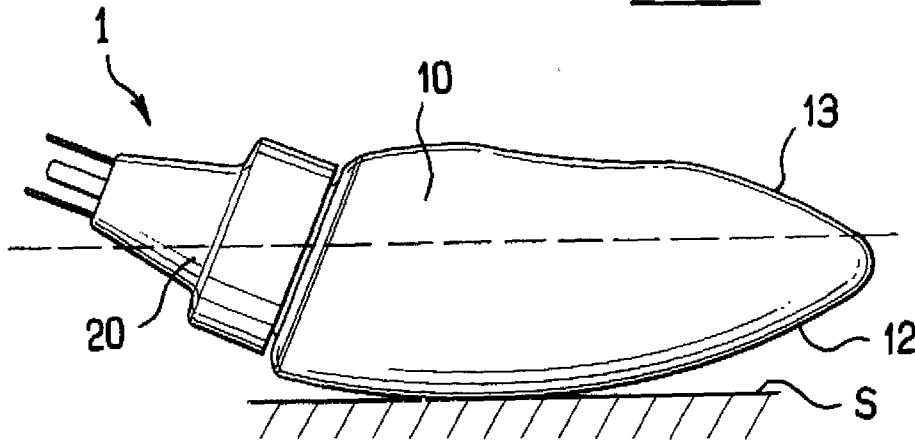


FIG. 6

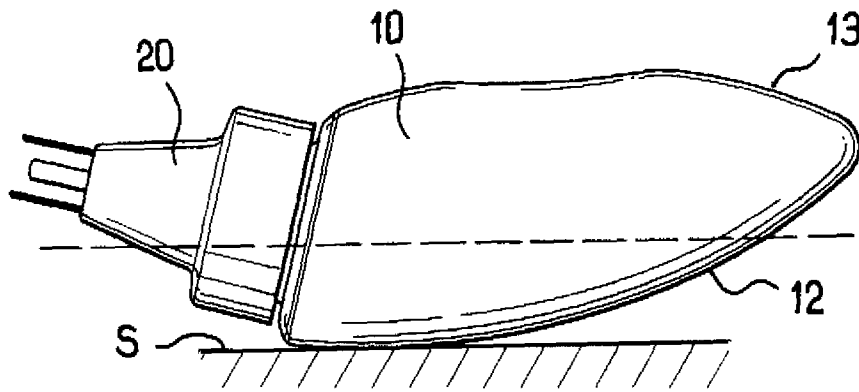


FIG. 7

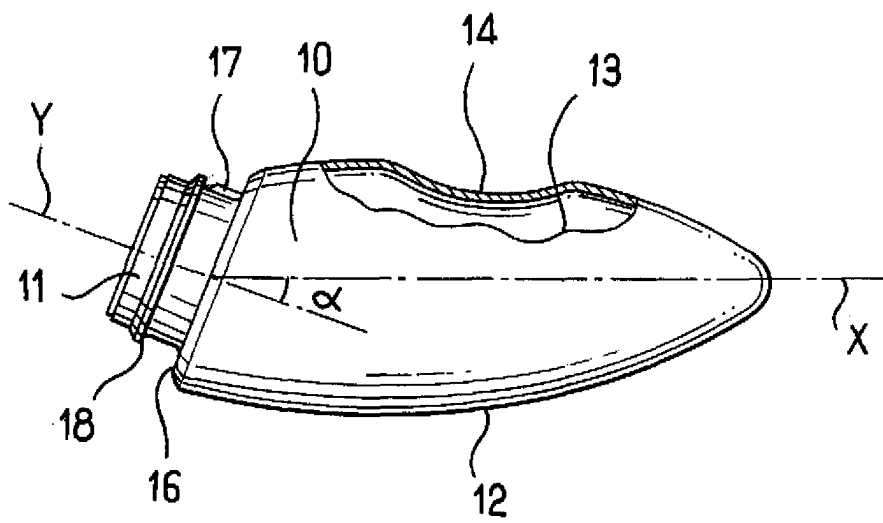


FIG. 8



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	FR 2 163 809 A (LEBEL CONSTANTIN;KARMITZ PIERRE) 27 juillet 1973 (1973-07-27) * page 1, ligne 40 - page 4, ligne 36 * ---	1-24	A45D34/04 B65D1/02
X	FR 2 736 331 A (OREAL) 10 janvier 1997 (1997-01-10) * page 4, ligne 16 - page 6, ligne 21 * ---	1-24	
A	US 2002/012565 A1 (SIRNA JORGE ET AL) 31 janvier 2002 (2002-01-31) * alinéa [0026] - alinéa [0069] * ---	8-14	
A	US 4 571 106 A (SCUDERI RICHARD) 18 février 1986 (1986-02-18) * colonne 2, ligne 64 - colonne 4, ligne 34 * ---	8-11,13	
A	GB 2 332 652 A (MAGHAREHI LAILA) 30 juin 1999 (1999-06-30) * page 4, ligne 20 - page 9, ligne 2 * ---	14-19	
A	US 4 209 027 A (MORGANROTH SHILA) 24 juin 1980 (1980-06-24) * colonne 36, ligne 50 - colonne 37, ligne 6; figure 38 * -----	14-19	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7) A45D B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche MUNICH		Date d'achèvement de la recherche 8 septembre 2004	Examineur Koob, M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 30 0392

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

08-09-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2163809	A	27-07-1973	FR 2163809 A5	27-07-1973
			AU 463941 B2	07-08-1975
			AU 4950872 A	06-06-1974
			BE 792142 A1	16-03-1973
			CA 958992 A1	10-12-1974
			CH 564459 A5	31-07-1975
			DE 2257869 A1	14-06-1973
			ES 409242 A1	01-12-1975
			FR 2191534 A6	01-02-1974
			GB 1369527 A	09-10-1974
			IL 40973 A	25-04-1975
			IT 974492 B	20-06-1974
			JP 48064512 A	06-09-1973
			NL 7216141 A	05-06-1973
			SE 381239 B	01-12-1975
			SU 456403 A3	05-01-1975
			US 3805995 A	23-04-1974
			US 3885698 A	27-05-1975
			ZA 7208489 A	31-10-1973

FR 2736331	A	10-01-1997	FR 2736331 A1	10-01-1997

US 2002012565	A1	31-01-2002	AU 772721 B2	06-05-2004
			AU 3827800 A	10-11-2000
			BR 0009957 A	08-01-2002
			CA 2369925 A1	02-11-2000
			CN 1355678 T	26-06-2002
			EP 1175165 A1	30-01-2002
			WO 0064302 A1	02-11-2000
			JP 2002541953 T	10-12-2002
			PL 351028 A1	24-02-2003
			ZA 200108048 A	01-10-2002

US 4571106	A	18-02-1986	AUCUN	

GB 2332652	A	30-06-1999	US 5937866 A	17-08-1999

US 4209027	A	24-06-1980	US 4506783 A	26-03-1985
			US 4114632 A	19-09-1978
			US 4211247 A	08-07-1980
			US 4108184 A	22-08-1978

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82